

LE GUIDE DU CORRESPONDANT



SOS MALUS

Marque déposée par JP LABALETTE SAS

GROUPE VERSPIEREN

35 ans d'expérience à votre service !



INTERNET

www.sosmalus.tm.fr

Consultation de portefeuille, primes, sinistres, avenants, émission de relevés d'informations, demande d'avenants, quittances termes, paiement en ligne.

Prenez connaissance très attentivement du contenu de ce document et faites le connaître à vos collaborateurs.

Vous y trouverez tous les renseignements nécessaires à la bonne gestion de vos dossiers. Nous restons à votre entière disposition et vous pouvez nous joindre par téléphone en cas de besoin.

Dans un souci de qualité de service, nous vous informons que nos communications téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrées.

Attention au devoir de conseil : vérifier bien la profession de vos clients, exigez une copie de la carte grise et du permis de conduire, etc.....

Merci de votre confiance.

Eric LABALETTE

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'utiliser la marque et notre logo SOS MALUS sans notre accord préalable.

Siège social :

39/41 rue Washington
75008 PARIS

Tél : 01 40 73 74 75
Fax : 01 40 73 74 47

Société de courtage d'assurances – S.A.S. au capital de 240 000 €
SIREN 662 026 350 – RCS PARIS – N° Orias : 07 003 955 – www.orias.fr
SIRET 662 026 350 00063 – NAF 6622Z – TVA intracommunautaire : fr85662026350

UTILISER NOTRE SITE INTERNET sans modération ! (www.sosmalus.tm.fr)



Merci de bien vouloir vous identifier :

Indiquez votre
identifiant et votre mot
de passe

Etablissez votre devis sur internet, puis cliquez sur « confirmation devis » et suivre la procédure de prise de garantie. Passez par l'option « liste des devis ». Dès la prise de garantie, ne pas oublier de nous adresser SOUS FORMAT PDF à garantiesweb@labalette.fr : la proposition signée par le client, copie de la carte grise, photocopie recto-verso du permis de conduire, le relevé d'informations et contrôle technique pour les véhicules de plus de 4 ans. Le paiement s'effectue directement sur le site à la prise de garantie par CB.

Pensez à vérifier les éléments communiqués avec votre futur client surtout lorsque ce dernier est sans antécédent ce, pour éviter les cas de fausse déclaration.

Ne pas oublier de contrôler l'usage du véhicule afin d'éviter des règles proportionnelles souvent douloureuses.

Si le client est dans votre agence, vérifier de visu le permis de conduire.

15 jours après la prise de garantie, si l'ensemble de ces documents ne nous est pas parvenu, nous vous adresserons un mail de rappel. Le contrat sera annulé automatiquement deux mois après la prise de garantie si nous n'avons pas reçu l'ensemble des documents utiles à l'établissement du contrat

SUR LES DEVIS (mention assuré)

Surtout ne pas indiquer les coordonnées de votre agence mais bien celles du client (téléphone et adresse mail)

LES AVENANTS

Les demandes d'avenants doivent être faites par INTERNET.

JEUNES CONDUCTEURS

Merci de bien vous faire préciser s'ils sont conducteur « habituel » ou « occasionnel » en leur demandant de vous indiquer ce qu'ils entendent par ces termes.

CONSULTATION D'UNE PRIME TERME ou SINISTRE

Par INTERNET, option « CONSULTATION DU PORTEFEUILLE »

Primes terme,
Contrats résiliés
Sinistres,
Simulation d'avenant
Demande d'avenant,
Commissions mensuelles et annuelles,
Edition du relevé d'informations

COMMISSIONS

10 % sur terme et comptant inclus dans le tarif qui vous est communiqué + commissions variables (TCV) de 0 à 10 % soit jusqu'à 20 % de commission par dossier (selon accord avec le Cabinet LABALETTE).

Vous pouvez inclure dans le devis des frais de gestion que vous conserverez. Ces frais n'apparaissent pas dans le devis et restent neutres pour notre Cabinet.

Le règlement des commissions est effectué uniquement par virement bancaire mensuellement en fin de mois (n'oubliez pas de nous adresser un RIB). Aucune indemnité ou pénalité ne pourra être réclamée pour paiement tardif, en effet, les bordereaux étant tous émis et calculés à la même date, le Cabinet LABALETTE se réserve le droit de les contrôler un par un et ligne par ligne).

ENGAGEMENT DE NON DEMARCHAGE

Nous nous engageons à ne pas démarcher la clientèle pour d'autres risques. Le champ est libre pour votre action en la matière.

PRELEVEMENT MENSUEL

A la prise de garantie, le comptant est dû en totalité et encaissable de suite (soit 2 mois). En aucun cas, nous n'accepterons de paiement en deux fois.

ATTENTION : Nous n'acceptons plus les chèques ; règlement par cb ou virement uniquement.

REJET DE PRELEVEMENT

Nous vous informons que notre système représente automatiquement les rejets de prélèvement pour motif « sans provision », en fin de mois. Il ne faut donc pas régulariser ni par chèque, ni par carte bancaire, ni par virement. Les frais de rejet de prélèvement s'élèvent à 20 € par rejet.

FERMETURE DE L'ACCES INTERNET

L'accès internet n'est qu'une facilité accordée par le Cabinet LABALETTE aux correspondants. Cet accès vous permet de connaître nos tarifs et nos spécificités de gestion. Dans certains cas, cet accès pourra être fermé par le Cabinet LABALETTE notamment pour les raisons suivantes :

- 1- Insuffisance de production,
- 2- Désaccord sur les méthodes de gestion,
- 3- Utilisation de la marque SOS MALUS sans l'accord du Cabinet LABALETTE, (aucune indemnité ne pourra être demandée par le correspondant)
- 4- Non production de l'attestation ORIAS,
- 5- Faute professionnelle,
- 6- Sous-traitance avec une plateforme située à l'étranger,
- 7- Non paiement ou reversement d'une prime (comptant ou ou terme).

FIN DE COLLABORATION

La fin de la collaboration entraîne automatiquement la fermeture de l'accès internet.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le correspondant s'engage à conserver une copie de la fiche « 'INFO et CONSEILS » signée ainsi que le contrat signé et tous les documents ayant permis l'établissement du contrat.

Le correspondant s'engage également à transmettre au Cabinet LABALETTE les numéros de téléphone et mail des assurés.

GESTION DES SINISTRES

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture
de notre service sinistres :

De 10h à 12h et de 15h à 17h



DECLARER DES SINISTRES

Nous travaillons actuellement avec 2 compagnies d'assurance pour le malus :



Deux possibilités s'offrent à vous :

1- Vous nous adressez l'original du constat et nos services se chargent de gérer le sinistre et de nommer l'expert,
ET MIEUX

2- **NOUVEAU** : Vous pouvez télédéclarer le sinistre :

Pour ces deux compagnies, nous vous proposons désormais de déclarer les sinistres automobiles par internet dans la nouvelle option "sinistres", cependant, l'original du constat doit nous être adressé par courrier. Ce nouveau service vous permettra de gagner du temps dans le traitement du dossier. Les documents transmis apparaîtront sur la fiche client.

Pour la Compagnie SERENIS, nous confirmerons par SMS au client, son numéro de sinistre.

RAPPEL :

Nous adresser l'original du constat, nous ne gérons pas les sinistres sur photocopies ou e-mail.

SOS MALUS toute une équipe à votre service !



PRODUCTION :

Etude, Devis, Tarification, Souscription

Téléphone : 01 40 73 74 82

Fax : 01 40 73 74 47

e-mail : tarification@labalette.fr

Gestion portefeuille

Téléphone : 01 40 73 74 83

e-mail : production@labalette.fr



SINISTRES

Téléphone : 01 40 73 74 80 (de 9h à 12h et de 15h à 17h)

e-mail : sinistre@labalette.fr



COMPTABILITE

Téléphone : 01 40 73 74 81 (de 9h à 12h et de 15h à 17h)

e-mail : compta-labalette@labalette.fr



SERVICE « QUALITE »

Téléphone : 01 40 73 74 16

Fax : 01 40 73 74 66

e-mail : eric.labalette@labalette.fr

Pour toute réclamation ou dossier litigieux, veuillez adresser un mail à nadine.bontemps@labalette.fr , nous nous engageons à y répondre au plus tard dans les 48 heures.